



## **ARRETE n° 243029 du 18 JUL. 2024**

fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - Session 2024

### **Le Président du conseil d'Administration**

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

**Vu** le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi dans la fonction publique française ;

**Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et examens professionnels en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

**Vu** le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

**Vu** le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;

**Vu** le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

**Vu** l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

**Vu** l'arrêté n° 240021 du 04 janvier 2024 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024 ;

**Vu** l'arrêté n° 242817 du 05 juillet 2024 portant composition du jury d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024 ;

**Vu** l'arrêté n° 242980 du 12 juillet 2024 modifiant l'arrêté n° 242817 du 05 juillet 2024 portant composition du jury d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024 ;

**Considérant** le procès-verbal de la commission chargée de se prononcer sur l'équivalence des qualifications aux formations de sapeurs-pompiers réunie le 25 juin 2024 ;

**Considérant** les dossiers de candidatures instruits et qu'il convient de fixer la listes des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024 ;

**Sur** proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

## **Arrête**

### **ARTICLE 1**

La liste des **192** candidats admis à se présenter à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels organisé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne au titre de l'année 2024 est arrêtée comme suit par ordre alphabétique.

ABBE Valentin	BOUILLER Alexis
AGACHE Benjamin	BOULANGER Jeremy
ALEXANDRE Florent	BRASSEUR Cedric
AMAURY Guillaume	CAPELA Matthieu
ANAVOISARD Julie	CAUDAN Vincent
ANDRE Noémie	CHALESSIN Gregory
ARGENTA Arnaud	CHALIGNÉ Noël
AUBINAIS Samuel	CHASTEL Thomas
AUGE Dorian	CHAZET David
AVRIL Richard	CHEMINADE DUC DIT CATTY Timothy
BALZE Baptiste	CHENE Alexandre
BANA Jean-Michel	CHEVALLIER Alexis
BARBERY François	COCHEREL Jean-Sébastien
BARILI Cedric	COFFY Michael
BAVIERE Alexandre Axel	COLLET Thibaud
BEDEAU Yoann	COLLOMBELLE Théo
BELAID Adel	CORBIER Jeremy
BELLIARD Antoine	CORNEC Maryvonne
BERGE Christian	CORNUTY Jimmy
BERNIER Anthony	COSSARD Fabien
BLANC Félix	COURBOT Florian
BLANCHARD Florian	D'HARCOURT Joseph
BLANCHARD Pierre	DABROWSKI Matthieu
BLANCON Axel	DADIE Jean-Michel
BODENES Guillaume	DAJEAN Florent
BONDU Arnaud	DAUJAT Mickael
BONET Manuel	DAVID Anthony
BOUBET Florian	DAVIOT Thierry

DECODTS Sébastien  
DEFORGES Dimitri  
DELCOURT Laurent  
DELETANG Thomas  
DELHOTAL Stéphane  
DENHEZ Samuel  
DESNOS Julien  
DIOT Etienne  
DUBOIS Yann  
DUPLAN Jordan  
DUPONT Julien  
DUPUIS Sébastien  
ETEVE Corentin  
EVRAERE Enzo  
FERNANDEZ Nicolas  
FLEURY Damien, Fabrice  
FLEURY Damien, Guillaume  
FORESTAS Aurélien  
FOULON Arthus  
FÉRET Nicolas  
GALLAND Bastien  
GALLET Alexandre  
GALTAT Arnaud  
GARRY Emmanuel  
GAUTIER Guillaume  
GILET Théo  
GIMBERT Raphael  
GIRARDIN Alexandre  
GLAISE Anthony  
GODIN Jérémy  
GRANZOTTO Sylvain  
GRIMONT-VALLEE Christelle  
GROLET David  
GROLLEAU Francois-Xavier  
GUICHARD Quentin  
GUIGNARD Bastien  
GUY Thomas  
HALLARD Patrick  
HAMEL Quentin  
HARIM Cyril  
HOCHET Cyrille  
HOUDRY Alexis  
HUBERT Bryan  
HYLAIRE Geoffrey  
IMAM Mehdy  
JACQUET Olivier  
JACQUIER Anthony  
JAHIER Guillaume  
JALA Mickael  
JANNIC Camille  
JANSEN Rony  
JEAN Lauriane  
JEMETZ Antoine  
JOUHANNET Baptiste  
LAFILLE Anthony  
LAFLUTE Thomas  
LAMOUILLE Jean-Marc  
LANDRI Alexandre  
LAURENT Julien  
LAVOUX Christopher

LE BEL Danilo  
LE CALVEZ Mickael  
LE GROS Loick  
LE GUILLOIS Kristoffer  
LE NAOUR Killian  
LE PORS Mathieu  
LE POTTIER Samuel  
LEBLOND Florian  
LEBOSSE Pierre  
LEBRUN Cedric  
LELOUP Alexandre  
LENNE Charles-Henri  
LEVEAU Romain  
LHEUREUX Grégoire  
LHOMME Eric  
LOMBARD Matthieu  
LONDAS Wellington  
LUCAS TARDIVEAU Jérôme  
MAESTRACCI Jean-Pierre  
MAHE Benjamin  
MAILLOT David  
MALLEVAL Romain  
MARTIN Anthony  
MARZIOU Guillaume  
MESSE Grégory  
MIZZON Thierry  
MOISSET Maixent  
MOREAU Gabin  
MOREY Olivier  
MORIN Christophe  
MORISSE Yoann  
MOULIN Guillaume  
MULLER Miguel  
ORTEGA VARGAS Yohan  
PACIFICO Fabio  
PELLETIER Romain  
PELMARD Ludovic  
PERBET Kevin  
PERRIN Sebastien  
PERROUX Nicolas  
PISKUNOWICZ Aurélien  
POIRIER Vincent  
POTHIN Alexandre  
POUSSARD Maxime  
QUINTARD Florent  
RANNOU-VERGNE Brice  
RAPHALEN Mathieu  
RELAND Damien  
RICHARD Franck  
RICHIN Nicolas  
RODRIGUEZ Jean-Marie  
ROUAULT Marc-Antoine  
ROUSIC Sébastien  
ROUSSEAU Grégoire  
RUCHS Anthony  
SALDO Axel  
SAUVAGE Guillaume  
TAHIR Brahim  
TETART Fabien  
THAMI Romain

THIEBAUX Jérôme  
TRIART Emmanuel  
TROADEC Geoffrey  
TULLIEZ Ludovicq  
VACHER David  
VACHER Laurianne  
VANNEY Michael  
VASQUEZ Vincent  
VECCHIOLI Jeremy  
VERA Xavier

VIALARD Sébastien  
VIDALE Romain  
VIERS Thibault  
WOLFF Julien  
WOLSKA Emeline  
XENOPOULOS Luke

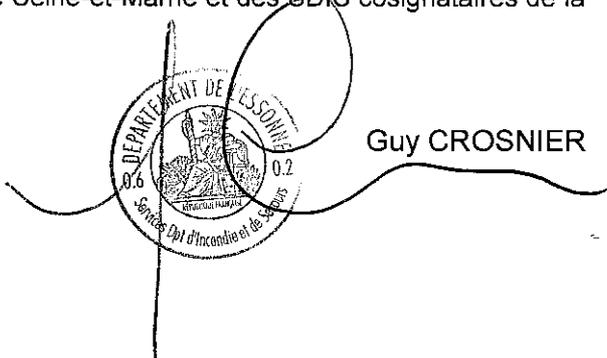
## **ARTICLE 2**

Les candidats recevront une convocation individuelle par l'intermédiaire de leur espace candidat sur la plateforme informatique du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne.

## **ARTICLE 3**

Le présent arrêté entre en vigueur dès l'accomplissement des formalités adéquates de publicité.

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne. Il sera affiché dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne, du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne et des SDIS cosignataires de la convention.



Guy CROSNIER

*Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès du président du conseil d'administration du SDIS et / ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut notamment être saisi via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), rubrique «Télérecours citoyens».*

## Accusé de réception préfecture



Imprimer



Envoyer

**Objet de l'acte :**

arrêté fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - Session 2024

**Date de transmission de l'acte :** 18/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/07/2024

**Numéro de l'acte :** 243029 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 091-289100992-20240718-243029-AR

**Date de décision :** 18/07/2024

**Acte transmis par :** Virginie BAUSSET

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.